



Direction des Finances

BUDGET PRIMITIF 2025

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES INFORMATIONS FINANCIERES ET FISCALES

Ce budget reprend les grandes orientations présentées lors du rapports d'orientations budgétaires du 06/03/2025

Le budget primitif s'inscrit dans la continuité des orientations actées constituant un levier essentiel de l'action municipale pour garantir un développement équilibré, durable et ambitieux pour le territoire tout en répondant aux attentes des habitants et en assurant la viabilité financière de la commune.

La réalité budgétaire impose des choix équilibrés combinant optimisation des dépenses et maintien d'un niveau de service public de qualité tout en poursuivant les projets d'investissement structurants.

L'élaboration du budget primitif s'inscrit fortement dans le concept one health garantissant un cadre de vie agréable et paisible aux chaumontais

La finalité de ce budget 2025 est de

:

- Maintenir les services rendus à la population
- Améliorer le cadre de vie et la santé
- Soutenir le monde associatif
- Modérer la fiscalité locale
- Poursuivre les investissements dans les projets structurants en maîtrisant l'endettement.
- Aménager l'espace public de manière durable et vertueuse
- Développer l'attractivité de la ville

I – la fiscalité :

La réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales, initiée en 2021, consiste en sa suppression définitive sur 3 ans.

Ainsi, depuis 2021, la commune ne perçoit plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui a été intégralement compensé par le transfert du taux de la taxe foncière du département.

Cette réforme a également été encadrée par l'article 16 de la loi de finances initiale de 2020 qui a gelé le pouvoir de taux des collectivités sur la taxe d'habitation.

Etant arrivée à son terme, les collectivités doivent de nouveau se prononcer sur le taux de taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires et aux logements vacants.

Pour la 17^{ème} année consécutive, les taux de fiscalité n'ont pas été augmentés.

	2023	2024	2025
taxe foncière sur les propriétés bâties	53,70%	53,70%	53,70%
taxe foncière sur les propriétés non bâties	42,59%	42,59%	42,59%
taxe habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants	22,78%	22,78%	22,78%

Le produit fiscal 2025 est estimé à 16 170 000 euros.

A partir du 01/01/2024, le produit de la taxe des ordures ménagères est encaissé par l'agglomération de Chaumont.

Il revient désormais au conseil communautaire de se prononcer sur la fixation du taux de cette taxe.

Les services fiscaux procéderont au lissage sur 3 ans de ce taux.

Pour information le taux applicable en 2025 pour la ville de Chaumont s'élève à 8.61%

II – le budget principal :

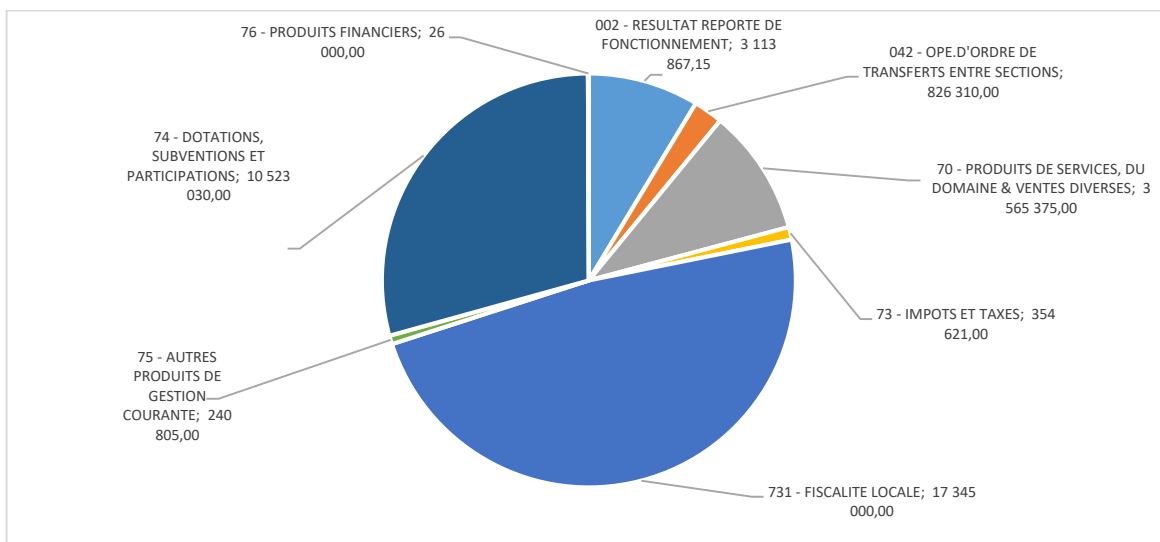
Le budget s'équilibre à **71 285 047.06 euros** se décomposant en :

- 35 290 038.91 euros d'investissement,
- 35 995 008.15 euros de fonctionnement.

A – la section de fonctionnement

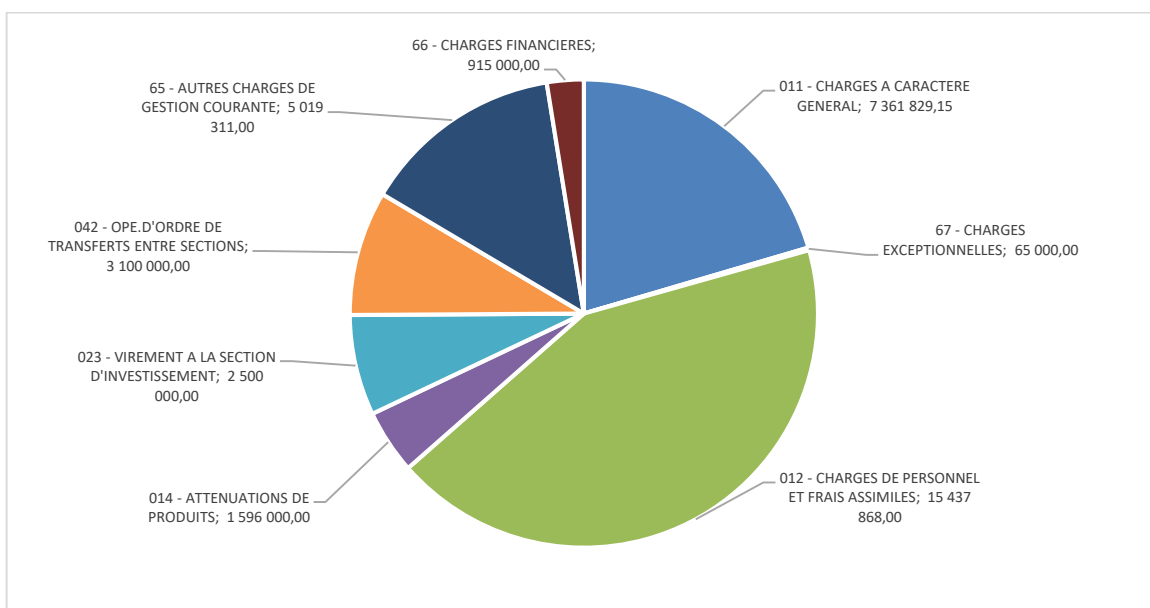
Les recettes de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement	BP 2024	BP 2025	Evolution en % de BP à BP
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	3 555 053,77	3 113 867,15	-12,41%
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	-	-	
042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	600 000,00	826 310,00	37,72%
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	3 151 540,00	3 565 375,00	13,13%
73 - IMPOTS ET TAXES	379 621,00	354 621,00	-6,59%
731 - FISCALITE LOCALE	17 082 100,00	17 345 000,00	1,54%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	10 469 334,00	10 523 030,00	0,51%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	231 900,00	240 805,00	3,84%
76 - PRODUITS FINANCIERS	26 000,00	26 000,00	0,00%
Total des recettes de fonctionnement	35 495 548,77	35 995 008,15	1,41%



Les dépenses de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	BP 2025	Evolution
			en % de BP à BP
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 808 647,77	7 361 829,15	-5,72%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	14 956 363,00	15 437 868,00	3,22%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 485 000,00	1 596 000,00	7,47%
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 500 000,00	2 500 000,00	0,00%
042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 757 000,00	3 100 000,00	12,44%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 994 878,00	5 019 311,00	0,49%
66 - CHARGES FINANCIERES	963 660,00	915 000,00	-5,05%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000,00	65 000,00	116,67%
Total des dépenses de fonctionnement	35 495 548,77	35 995 008,15	1,41%



B – la section d'investissement :

Comme indiqué lors des orientations budgétaires, l'année 2025 sera consacrée :

- A l'école Joséphine Baker
- A la fin des travaux des silos
- A la poursuite de l'ilot Michelet
- Au pôle Emilie du Chatelet
- Aux équipements sportifs
- Aux investissements de proximité

Le besoin d'emprunts nouveaux inscrit au BP 2025 est de 4 460k€ et un report des contrats de prêts 2024 s'élevant à (1 370k€).

Les principales dépenses et recettes d'équipement sont :

	dépenses y compris reports	recettes y compris reports
1302 - ECOLES - ENSEIGNEMENT dont école Joséphine Baker	7 098 567,86	3 592 006,66
1318 - OPERATIONS URBAINES dont michelet, OPAH, pole Emilie du chatelet)	3 742 303,87	2 612 746,34
1941 -SILOS	1 289 983,38	743 357,00
1364 - EQUIPEMENTS SPORTIFS	1 481 190,75	1 289 983,38
1301 - BATIMENTS SOCIOCULTURELS	464 040,99	300 000,00
1337 - EDIFICES CULTUELS	390 193,05	256 795,37
1257 - VEHICULES MATERIEL ENGINS	343 869,53	0,00
1255 - ESPACES VERTS	248 900,00	112 704,00

C – la dette :

La dette du budget principal au 1^{er} janvier 2025 est :

Capital restant dû au 01/01/2025	34 863 946,00
annuité de la dette	4 577 000,00
dont remboursement en capital (1641)	3 730 000,00
dont remboursement en intérêts (66111)	847 000,00

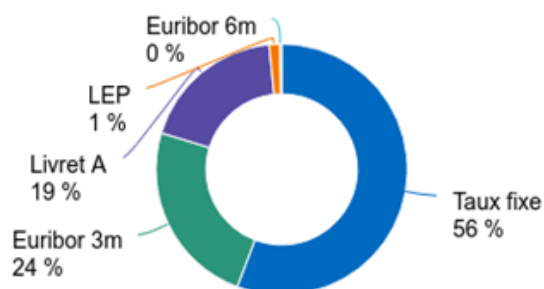
La dette est constituée à 56% en taux fixe et 44% en taux variable.

Les emprunts constitutifs de la dette sont classés A1 selon la charte Gissler.

Le taux d'intérêt moyen 2.51%

Répartition par index :

Au 01/01/2025



Récapitulatif des tirages et remboursement du capital :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Remboursement de capital	3 824 k€	3 678 k€	3 455 k€	3 421 k€	3 626 k€	3 730 k€	21 734 k€
Emprunts nouveaux	2 500 k€	3 200 k€	3 700 k€	2 300 k€	4 200 k€	5 830 k€	21 730 k€
Endettement (+) / Désendettement (-)	-1324 k€	-478 k€	245 k€	-1121 k€	574 k€	2 100 k€	-4 k€

III – Le budget annexe du multiplexe cinématographique :

L'exploitation du cinéma est gérée sous la forme d'une délégation de service public.

Il s'équilibre à 1 534 382.12 euros en dépenses et 2 114 040.58 euros en recette se décomposant en :

- 1 000 000 euros en dépenses et 1 579 658.46 euros en recette d'investissement,
- 534 382.12 euros en fonctionnement,

La section de fonctionnement :

Chapitre	Pour mémoire, budget primitif + RAR 2024	Budget primitif 2025
DEPENSES		
011 - Charges à caractère général	180 038,84	157 382,12
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	300 000,00	300 000,00
65 - Autres charges de gestion courante		60 000,00
66 - Charges financières	21 000,00	17 000,00
67 - Charges exceptionnelles	-	-
TOTAL DES DEPENSES	501 038,84	534 382,12
RECETTES		
002 - Résultat de fonctionnement reporté	119 388,84	171 482,12
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	250 000,00	240 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 900,00	2 900,00
75 - Autres produits de gestion courante	128 750,00	120 000,00
TOTAL DES RECETTES	501 038,84	534 382,12

La section d'investissement :

Chapitre	Pour mémoire, budget primitif + RAR 2024	Budget primitif 2025	Restes à réaliser	proposition de vote BP + RAR
DEPENSES				
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	250 000,00	240 000,00		240 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	220 000,00	210 000,00		210 000,00
OPERATIONS				
1354 - Multiplexe cinématographique	252 456,96	509 637,47	40 362,53	550 000,00
				-
TOTAL DES DEPENSES	470 000,00	959 637,47	40 362,53	1 000 000,00
RECETTES				
001 - Résultat reporté d'investissement	1 262 940,89	1 079 658,46		1 079 658,46
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	300 000,00	300 000,00		300 000,00
OPERATIONS				
1354 - Multiplexe cinématographique	114 480,00	200 000,00		200 000,00
				-
TOTAL DES RECETTES	1 562 940,89	1 579 658,46	-	1 579 658,46

Le besoin d'emprunt nouveau est nul.

La dette du budget annexe du multiplexe au 1^{er} janvier 2025 est :

Capital restant dû au 01/01/2025	1 306 576,00
annuité de la dette	186 000,00
dont remboursement en capital (1641)	170 000,00
dont remboursement en intérêts (66111)	16 000,00

La dette est constituée à 89% en taux fixe et 11% en taux variable (livret A).
Les emprunts constitutifs de la dette sont classés A1 selon la charte Gissler.
Le taux moyen : 1.15%

Répartition par index

